QCM corrigé : Le risque d'audit

1. Le risque d'audit est le risque que :

Réponse correcte : b) L'auditeur exprime une opinion inappropriée sur des états financiers comportant des anomalies significatives.

Justification : Le risque d'audit correspond au risque que l'auditeur exprime une opinion inappropriée alors que les états financiers comportent des anomalies significatives. Par exemple, il peut certifier des comptes qui présentent des erreurs importantes non détectées.

2. Le risque d'audit est lié à :

Réponse correcte : b) La probabilité que l'auditeur ne détecte pas une anomalie significative.

Justification : Le risque d'audit est lié à la possibilité que des anomalies significatives présentes dans les états financiers ne soient pas correctement prises en compte dans l'opinion de l'auditeur. Cette situation peut résulter de l'existence d'anomalies et de l'insuffisance des procédures d'audit pour les détecter.

Remarque : La réponse b décrit plus précisément le risque de non-détection, qui est l'une des composantes du risque d'audit.

3. Quelles sont les trois composantes du risque d'audit ?

Réponse correcte : b) Risque inhérent, risque de contrôle, risque de non-détection.

Justification : Le risque d'audit repose sur trois composantes :

- Risque inhérent (RI) : possibilité qu'une assertion comporte une anomalie significative avant la prise en compte des contrôles internes.
- Risque de contrôle (RC) : risque que les contrôles internes de l'entreprise ne préviennent pas, ne détectent pas ou ne corrigent pas une anomalie significative en temps utile.
- Risque de non-détection (RND) : risque que les procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur ne détectent pas une anomalie significative existante.

4. Le risque inhérent est :

Réponse correcte : c) La susceptibilité d'une assertion à une anomalie significative, avant la prise en compte des contrôles internes.

Justification : Le risque inhérent dépend de la nature de l'activité, de la complexité des opérations et du jugement nécessaire pour établir les comptes. Par exemple, l'évaluation de stocks de produits périssables présente un risque inhérent plus élevé en raison des possibilités de détérioration et d'obsolescence.

5. Le risque de contrôle est :

Réponse correcte : a) Le risque que les contrôles internes ne détectent pas une anomalie.

Justification : Le risque de contrôle apparaît lorsque le système de contrôle interne ne permet pas de prévenir, de détecter ou de corriger une anomalie significative en temps utile.

Exemple : Une entreprise ne rapproche pas régulièrement les relevés bancaires avec les écritures comptables. Des erreurs ou des opérations frauduleuses peuvent alors persister sans être détectées.

6. Le risque de non-détection est :

Réponse correcte : b) Le risque que l'auditeur ne détecte pas une anomalie.

Justification : Ce risque dépend notamment de la nature, du calendrier et de l'étendue des procédures d'audit. Il peut être réduit en recueillant des éléments probants suffisants et appropriés, en renforçant les tests et en adaptant les procédures aux risques identifiés.

Exemple : L'auditeur sélectionne un échantillon trop limité de factures et ne détecte pas une erreur significative dans les ventes.

7. Comment les composantes du risque d'audit sont-elles liées ?

Réponse correcte : c) Le risque d'audit est le produit des trois composantes.

Justification : Le modèle classique du risque d'audit s'exprime ainsi :

$$RA = RI + RC + RND$$

Avec :

- RA : risque d'audit ;
- RI : risque inhérent ;
- RC : risque de contrôle ;
- RND : risque de non-détection.

Ce modèle montre que le risque d'audit dépend conjointement de ces trois composantes. En pratique, l'auditeur évalue les risques inhérent et de contrôle afin de déterminer le niveau de risque de non-détection acceptable.

8. Si le risque inhérent et le risque de contrôle sont élevés, l'auditeur doit :

Réponse correcte : a) Réduire le risque de non-détection en effectuant des procédures d'audit plus approfondies.

Justification : Lorsque les risques inhérent et de contrôle sont élevés, la probabilité d'anomalies significatives est plus importante. L'auditeur doit donc renforcer ses procédures pour réduire le risque de non-détection.

Exemple : Il peut augmenter la taille des échantillons, vérifier davantage de pièces justificatives, confirmer directement les soldes auprès des banques ou des clients et effectuer des contrôles plus proches de la clôture.

9. L'évaluation des risques d'audit comprend :

Réponse correcte : d) Toutes les réponses ci-dessus.

Justification : L'évaluation des risques comprend plusieurs étapes complémentaires :

1. Comprendre l'entité auditée et son environnement, notamment son activité et son système de contrôle interne.
2. Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers.
3. Déterminer les réponses d'audit adaptées aux risques identifiés.

Ces étapes permettent d'organiser une mission d'audit en fonction des risques réels de l'entreprise.

10. L'évaluation des risques d'audit est réalisée :

Réponse attendue : b) Au début de l'audit, lors de la planification.

Justification : L'évaluation initiale des risques intervient pendant la phase de planification. Elle permet de définir la stratégie générale d'audit et le programme de travail.

Toutefois, cette évaluation n'est pas définitive : elle doit être actualisée tout au long de la mission lorsque de nouvelles informations ou des anomalies sont découvertes.

11. Pourquoi l'évaluation des risques d'audit est-elle importante ?

Réponse correcte : d) Toutes les réponses ci-dessus.

Justification : L'évaluation des risques permet à l'auditeur :

- De concentrer ses efforts sur les domaines présentant les risques les plus élevés.
- De choisir des procédures d'audit adaptées à la nature et à l'importance des risques.
- De réduire le risque d'exprimer une opinion inappropriée sur les états financiers.

Elle contribue ainsi à améliorer l'efficacité et la qualité de l'audit.

12. Une évaluation inadéquate des risques d'audit peut entraîner :

Réponse correcte : b) Une opinion d'audit inappropriée.

Justification : Si l'auditeur sous-estime les risques, il peut ne pas réaliser les vérifications nécessaires et laisser subsister des anomalies significatives non détectées. Il risque alors d'émettre une opinion inappropriée, par exemple une opinion non modifiée sur des états financiers comportant des anomalies significatives.

À retenir pour l'examen : le risque d'audit se compose du risque inhérent, du risque de contrôle et du risque de non-détection. Plus les risques inhérent et de contrôle sont élevés, plus l'auditeur doit réduire le risque de non-détection en adaptant et en renforçant ses procédures d'audit.